

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 200 000 francs au titre de subvention pour participer à la couverture des frais d'agrandissement du Théâtre du Loup.

Préambule

En 2003, le Théâtre du Loup fêtera ses vingt-cinq années d'existence. Durant cette période, il a réalisé de nombreux spectacles remarquables par le public et par la presse, tout en assurant avec dynamisme une créativité et une longévité reconnues en qualité de compagnie indépendante.

C'est en 1993 que le Théâtre du Loup a inauguré la salle de spectacles du chemin de la Gravière. Bâtiment original et fonctionnel, son coût de fabrication a été particulièrement modeste grâce à l'engagement de la compagnie, des architectes et de tous ceux qui ont prêté main forte. Un don de la Compagnie Matthias Langhoff a permis d'amorcer le financement de ce chantier dont une grande part du coût total a été couvert par des contributions de membres et de sympathisants du Théâtre du Loup.

Pour sa part, la Ville de Genève a mis à disposition la parcelle sur laquelle est construite la salle. De plus, et depuis plusieurs années, elle accorde une subvention qui permet de participer à la couverture de frais de fonctionnement de la salle, d'une part, et à celle d'une production d'un spectacle de la compagnie par année au moins, d'autre part. Cette subvention est de 400 000 francs depuis l'année 2001.

Par ailleurs, une subvention annuelle de 170 000 francs est allouée par l'Etat de Genève (Département de l'instruction publique).

Afin de réaliser dans de bonnes conditions son projet artistique, et notamment de tenir des stages qui sont suivis par une centaine d'enfants et d'adolescents, la compagnie loue des locaux annexes, en particulier un grand studio de répétition sis également à la rue de la Gravière.

Aujourd'hui, le Théâtre du Loup souhaite regrouper ses activités autour de sa salle en agrandissant ses bureaux par la surélévation du local actuel, d'une part, et en construisant, sur le flanc sud-ouest du théâtre, sur la même parcelle, un nouveau bâtiment destiné à accueillir un atelier de décors et une salle de répétitions utilisée également pour les stages, d'autre part.

Ces constructions favoriseraient le travail de la compagnie en la dotant d'un équipement reconnu comme nécessaire. Elles permettraient, enfin, d'économiser des charges locatives aujourd'hui payées à un propriétaire privé.

Exposé des motifs

La salle de spectacle du Théâtre du Loup, au chemin de la Gravière, est un bâtiment réalisé sur les plans du bureau d'architectes Loponte et Baillif en étroite collaboration avec les futurs utilisateurs.

A l'époque, il s'agissait en priorité de pouvoir y produire des spectacles, de leur phase d'élaboration à leur représentation publique (avec possibilités de reprise en cas de succès), en toute autonomie. Le projet répondait aussi au besoin de locaux pour l'administration et la vie associative de la compagnie. Le résultat, fort remarqué, fut une sorte de «hangar à théâtre» avec un espace scénique et des gradins modulables pour les productions du Théâtre du Loup. Très rapidement, cette salle a attiré plusieurs associations culturelles et diverses compagnies locales qui ont pu y présenter leurs projets dans de bonnes conditions.

Toutefois, le volet pédagogique des activités du Théâtre du Loup (cours, stages, ateliers de théâtre) n'a pas pu trouver place dans ce lieu, car son espace unique ne permet pas deux activités simultanées. Ce théâtre présente aussi quelques inconvénients pour les secteurs administratif et technique, qui ont besoin de plus d'espaces spécifiques et de davantage d'isolement par rapport à la salle de spectacles proprement dite.

Par la construction d'une annexe affectée à la technique, aux répétitions et à l'enseignement, d'une part, et par l'agrandissement de l'espace administratif (surélévation), d'autre part, le Théâtre du Loup pourrait assurer une certaine pérennité à son travail et à son développement.

Parcelle et bail à loyer

Le bâtiment est situé sur la parcelle N° 3297, feuille 90, section Plainpalais de la commune de Genève, propriété privée de la Ville de Genève. Le bail à loyer accordé par la Ville de Genève (Gérance immobilière municipale) dès 1993 sera réactualisé en fonction du nouvel aménagement.

Construction nouvelle

Cette construction aura une double affectation: d'un côté, elle accueillera une salle de cours et de répétition, de l'autre, elle servira d'atelier et de dépôt.

Actuellement, pour les activités pédagogiques, un studio est loué au cinquième étage d'un immeuble situé à 400 mètres du théâtre pour un montant annuel de 50 000 francs environ.

La construction d'un local identique quant à ses dimensions et situé à l'intérieur de la même parcelle présentera notamment les avantages suivants: la sup-

pression du loyer précité et une meilleure adaptation de l'espace en relation avec les activités.

En effet, les décors sont fabriqués en majeure partie par le théâtre à l'intérieur de la salle de spectacle dont le plateau est ainsi mobilisé pendant plusieurs semaines par an. La programmation artistique s'en trouve interrompue périodiquement. La création d'un atelier permettra de remédier à cette situation et de stocker les décors sur place.

Surélévation du bureau

Aujourd'hui, un seul bureau de 12 m² accueille le personnel administratif du théâtre, sert de caisse lors des soirs de spectacle et de lieu de stockage des archives et du matériel promotionnel. Il n'est pas superflu de le surélever pour y loger une partie de ces fonctions.

Descriptif de l'ouvrage

Le projet consiste à adjoindre au bâtiment actuel un volume unique et séparé contenant une salle de répétition, un atelier de construction de décors, des dépôts pour les costumes et le matériel, ainsi que divers locaux de service.

Le mode de construction est le même que celui adopté pour le bâtiment principal. Il s'agit d'un bâtiment en bois, préfabriqué, d'une longueur de 25 mètres et d'une largeur de 7,5 mètres, pour une hauteur de 7 mètres.

L'édifice est implanté en fond de parcelle, parallèlement au théâtre.

D'autre part, l'avant-corps situé en tête du théâtre et qui sert de caisse et de bureau sera surélevé d'un étage. Ce niveau accueillera un bureau supplémentaire.

Programme des locaux de l'annexe

Rez-de-chaussée:

Atelier de décors	82 m ²
Dépôts de matériel	33 m ²
Dépôt de costumes	35 m ²
Vestiaire	25 m ²
Douches, sanitaires	10 m ²

1^{er} étage:

Salle de répétition	105 m ²
---------------------	--------------------

La surface de plancher construite est de 290 m², le cube SIA se monte à 1550 m³.

Estimation du coût

	Fr.
1 Travaux préparatoires:	67 000.—
2 Bâtiment:	386 000.—
5 Frais secondaires:	32 000.—
Total:	485 000.—

Le prix au m³ SIA se monte ainsi à 312 francs.

Ce prix a été indiqué par le Théâtre du Loup sur la base de l'avant-projet réalisé par les architectes Loponte et Baillif et sous réserve d'un processus de construction dont ils resteraient les maîtres d'œuvre et qui se fonderait sur les mêmes principes que ceux qui ont présidé à la construction de la salle de spectacle elle-même.

Délai de réalisation

La construction est prévue à partir de la mi-juin 2003 et devrait s'achever à la fin d'août 2003.

Participation de la Ville de Genève

La Ville de Genève est appelée à se prononcer, d'une part, pour la mise à disposition de cette partie de la parcelle et, d'autre part, en participant au financement de ces constructions au moyen d'une subvention d'un montant maximal de 200 000 francs, le solde étant sollicité auprès de fondations et d'organismes privés ou publics directement par les Amis du Théâtre du Loup. Une démarche auprès de la Loterie romande et de la Fondation Wilsdorf a été lancée. La participation financière de 200 000 francs de la Ville de Genève serait compensée par une diminutions de la subvention annuelle de 50 000 francs pendant quatre ans.

Versement de la subvention de la Ville de Genève

Le montant de 200 000 francs sera versé après réception des travaux et acceptation du décompte final par le Service d'architecture du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Charge financière

Le montant sera versé sous la forme d'une subvention unique.

Quant à la charge financière sur 200 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 4% et l'amortissement au moyen d'une annuité, elle se montera à 208 000 francs.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames, Messieurs les conseillers(ères) municipaux(pales), de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert un crédit de 200 000 francs, au titre de subvention, pour participer à la couverture des frais d'agrandissement du Théâtre du Loup.

Art. 2. – Ce crédit sera compensé dès que les constructions seront réalisées par une diminution de la subvention annuelle allouée au Théâtre du Loup, à raison de 50 000 francs durant quatre ans.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 200 000 francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen d'une annuité qui figurera dans le budget de la Ville de Genève en 2003.